



**PRÉFET  
DES HAUTS-DE-SEINE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**RECUEIL  
DES  
ACTES ADMINISTRATIFS**

**DIRECTION REGIONALE ET INTERDEPARTEMENTALE  
DE L'HEBERGEMENT ET DU LOGEMENT**

**N° Spécial**

**03 Mai 2021**

**PREFECTURE DES HAUTS-DE-SEINE**  
**RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS**

**N° Spécial DRIHL du 03 Mai 2021**

**SOMMAIRE**

<b>Arrêté</b>	<b>Date</b>	<b>DIRECTION REGIONALE ET INTERDEPARTEMENTALE DE L'HEBERGEMENT ET DU LOGEMENT</b>	<b>Page</b>
DRIHL/SHAL N° 2021-79	03.05.2021	Arrêté préfectoral fixant la composition de la commission de sélection d'appel à projets social ou médico-social, pour les projets autorisés par le préfet des Hauts-de-Seine.	3

DIRECTION REGIONALE ET INTERDEPARTEMENTALE DE L'HEBERGEMENT ET  
DU LOGEMENT DES HAUTS-DE-SEINE.

**Arrêté préfectoral DRIHL-SHAL N°2021-79 du 3 mai 2021  
fixant la composition de la commission de sélection d'appel à projets social ou médico-  
social, pour les projets autorisés par le préfet des Hauts-de-Seine.**

**LE PREFET DES HAUTS DE SEINE  
CHEVALIER DE L'ORDRE NATIONAL DU MÉRITE**

**Vu** le code de l'action sociale et des familles, et notamment les articles L 312-1, L 313-1, L 313-3 et R 313-1 à R 313-10-2 ;

**Vu** la loi n°2009-879 du 21 juillet 2009 modifiée portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires et notamment son article 131 ;

**Vu** la loi n° 2015-1776 du 28 décembre 2015 relative à l'adaptation de la société au vieillissement et notamment son article 65 ;

**Vu** le décret du 29 juillet 2020 portant nomination de Monsieur Laurent HOTTIAUX en qualité de préfet des Hauts-de-Seine ;

**Vu** l'arrêté préfectoral DRIHL/SHAL n°2021-59 du 26 février 2021, portant avis d'appel à projets 2021 relatif à la création de places de Centres provisoires d'hébergement (CPH) relevant de la compétence de la Préfecture du département des Hauts-de-Seine

**Vu** la circulaire n°DGCS/SD5B/2014/287 du 20 octobre 2014 relative à la procédure d'appel à projets et d'autorisation des établissements et services sociaux et médico-sociaux ;

**Considérant** que les membres à voix consultative mentionnées aux 2.4.2.2, 2.4.2.3 et au 2.4.2.4 de la circulaire n° 2014-287 du 20 octobre 2014 sont désignés pour chaque appel à projets ;

**Sur** proposition de la directrice régionale et interdépartementale adjointe de l'hébergement et du logement, directrice de l'unité départementale des Hauts-de-Seine ;

**ARRÊTE :**

**Article 1<sup>er</sup> :**

La commission de sélection d'appel à projets social relevant de la compétence exclusive du préfet des Hauts-de-Seine est modifiée comme suit :

**1° Au titre des membres avec voix délibérative**

	Titre	Nombre	Titulaire	Suppléant
<b>Le préfet ou son représentant</b>	Président	1	Préfète déléguée pour l'égalité des chances - préfecture des Hauts-de-Seine	Secrétaire Général - préfecture des Hauts-de-Seine
<b>Représentants des services de l'État</b>		3	Chef du service hébergement et accès au logement – direction régionale et interdépartementale de l'hébergement et de l'accès au logement (DRIHL) des Hauts-de-Seine	Adjointe au chef du service hébergement et accès au logement – direction régionale et interdépartementale de l'hébergement et de l'accès au logement (DRIHL) des Hauts-de-Seine
			Directrice de l'unité départementale des Hauts-de-Seine - direction régionale et interdépartementale de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités (DRIEETS)	Représentant de la directrice de l'unité départementale des Hauts-de-Seine - direction régionale et interdépartementale de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités (DRIEETS)
			Responsable des politiques institutionnelles - direction territoriale de la protection judiciaire de la jeunesse (PJJ) des Hauts-de-Seine	Directeur territorial - direction territoriale de la protection judiciaire de la jeunesse (PJJ) des Hauts-de-Seine
<b>Représentants des usagers</b>				
Représentants d'associations participant au plan départemental d'action pour le logement et l'hébergement des personnes défavorisées (PDALHPD)		2	Mme Alessandra FLAHAULT – directrice - association Auxilia	Mme Jocelyne KILMAN - cheffe de service - association Auxilia
			Mme Elizabeth SANGUINETTI - directrice des centres d'accueil pour demandeurs d'asile des Hauts-de-Seine – association France Terre d'Asile	Mme Caroline TOKLU - cheffe de service des centres d'accueil pour demandeurs d'asile – association France Terre d'Asile
Représentant d'associations de la protection judiciaire des majeurs		1	Mme Emmanuelle HOCHEREAU - directrice de l'union départementale des associations familiales (UDAF)	Mme Audrey GONNESSAT - cheffe de service de la Protection Juridiques des Majeurs (UDAF)
Représentant d'associations ou personnalités œuvrant dans le domaine de la protection judiciaire de la jeunesse		1	Mme Alice DRUSSANT - directrice des services de l'association Olga Spitzer Hauts-de-Seine	Sylvie PETIT - directrice adjointe des services de l'association Olga Spitzer Hauts-de-Seine

## 2° Au titre des membres avec voix consultative

	Titre	Nombre	Titulaire	Suppléant
<b>a- Représentants d'unions, de fédérations ou de groupements représentatifs des personnes morales gestionnaires des établissements et services sociaux et médico-sociaux</b>		2	Mme Joëlle OURIEMI - Groupe National des Etablissements Publics Sociaux et Médico-sociaux (GEP SO)	
			Mme Martine THEAUDIERE - Vice-présidente - Fédération des Acteurs de la Solidarité (FAS) Ile-de-France	Mme Isabelle MEDOU-MARERE - directrice régionale - Fédération des Acteurs de la Solidarité (FAS) Ile-de-France
<b>b- Personnalités qualifiées désignées à chaque appel à projet</b>				
Pour les appels à projets concernant les centres d'accueil pour demandeurs d'asile (CADA) et centres d'hébergement et de réinsertion sociale (CHRS)		2	M. Benoit GALLINE - chef de section hébergement, logement et plan migrants - préfecture des Hauts-de-Seine	Mme Katia MEBTOUCHE - cheffe du pôle de coordination interministérielle - préfecture des Hauts-de-Seine
			Monsieur Pierre-Antoine CRISTIANI - responsable du service de l'asile - direction territoriale de Montrouge de l'Office Français de l'Immigration et de l'Intégration	Mme Aude SAVOURE – directrice adjointe - direction territoriale de Montrouge de l'Office Français de l'Immigration et de l'Intégration
Pour les appels à projets concernant les services mandataires judiciaires à la protection des majeurs			Les personnes qualifiées seront désignées ultérieurement lors d'un appel à projet concernant leur champ de compétences	
Pour les appels à projets concernant la protection judiciaire de la jeunesse			Les personnes qualifiées seront désignées ultérieurement lors d'un appel à projets concernant leur champ de compétences	
Pour les appels à projets concernant les foyers de jeunes travailleurs (FJT)			Les personnes qualifiées seront désignées ultérieurement lors d'un appel à projets concernant leur champ de compétences	
<b>c- Représentants d'usagers (désignés à chaque appel à projet)</b>				
Pour les appels à projets concernant les centres d'accueil pour demandeurs d'asile (CADA) et centres d'hébergement et de réinsertion sociale (CHRS), les foyers de jeunes travailleurs (FJT)		1	Mme Marie Lucile MOUSSOUA - déléguée du Conseil Régional des Personnes Accueillies d'Ile-de-France	M. Taieb GANA - délégué du Conseil Régional des Personnes Accueillies d'Ile-de-France
Pour les appels à projets concernant les services mandataires judiciaires à la protection des majeurs			Les représentants d'usagers seront désignés ultérieurement lors d'un appel à projets concernant leur champ de compétences	Sans objet
Pour les appels à projets concernant la protection judiciaire de la jeunesse			Les représentants d'usagers seront désignés ultérieurement lors d'un appel à projets concernant leur champ de compétences	Sans objet
<b>d- Personnels des services techniques, comptables ou financiers de l'État</b>		1	M.Cyril CARCEDO - inspecteur des finances publiques – DDFIP des Hauts-de-Seine	Sans objet

**Article 2 :**

Le mandat des membres de la commission mentionnés au 1° et 2° a. est de trois ans renouvelable à compter de leur première désignation. Il est exercé à titre gratuit.

**Article 3 :**

Cet arrêté peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès de la Préfecture des Hauts-de-Seine dans un délai de 2 mois à compter de sa notification et/ou d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Cergy-Pontoise dans un délai de 2 mois à compter de sa date de publication au recueil des actes administratifs de la préfecture des Hauts-de-Seine.

**Article 4 :**

Le préfet des Hauts-de-Seine et la directrice régionale et interdépartementale adjointe de l'hébergement et du logement, directrice de l'unité départementale des Hauts-de-Seine, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture des Hauts-de-Seine.

Fait à Nanterre, le 3 mai 2021

Le préfet des Hauts-de-Seine

Laurent HOTTIAUX

# **RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS**

**DU**

**PREFET DES HAUTS-DE-SEINE**

**ISSN 0985 - 5955**

Pour toute correspondance, s'adresser à :

**PREFET DES HAUTS-DE-SEINE**

Direction de la Coordination des Politiques Publiques  
et de l'Appui Territorial  
Pôle de Coordination Interministérielle

167/177, Avenue Joliot Curie  
92013 NANTERRE CEDEX

Le recueil des actes administratifs est consultable en ligne sur le site de la préfecture  
adresse Internet :

<http://www.hauts-de-seine.gouv.fr/>

**Directeur de la publication :**

Vincent BERTON

**SECRETAIRE GENERAL**

**PREFECTURE DES HAUTS-DE-SEINE**

167-177, avenue Joliot Curie 92013 NANTERRE Cedex

Courriel : [courrier@hauts-de-seine.gouv.fr](mailto:courrier@hauts-de-seine.gouv.fr)

Standard : 01.40.97.20.00 Télécopie 01.40.97.25.21

Adresse Internet : <http://www.hauts-de-seine.gouv.fr/>